Séance du Conseil municipal du 18 juin 2018

PROJET DE DELIBERATION

« Approbation des comptes 2017 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May »

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion des comptes 2017 établi par l'organe de révision, soit la Société Fiduciaire et d'Etudes Fiscales, daté du 18 mai 2018 ;

Vu l'approbation des comptes 2017 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May par son Conseil en séance du 31 mai 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 14 juin 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE / REFUSE

- 1. Les comptes 2017 de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, tels que présentés dans le rapport de la Société Fiduciaire et d'Etudes Fiscales daté du 18 mai 2018.
- 2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix-Samuel May, de la gestion de ses comptes 2017, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.